

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 04 juin 2020 à 20 heures 15 minutes
Salle socio-éducative - Prissé la Charrière

Présents :

Mme BERATTO Eve, M. CASTRO Roberto, Mme GAUFFICHON Annie, Mme HERISSE Laetitia, Mme LAJOUAIS Amanda, M. MARCHESSEAU Roger, M. MOREAU Mathieu, Mme MOREAU Virginie, Mme OUVRAT Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Frédéric, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Procuration(s) :

M. POUVREAU Frédéric donne pouvoir à Mme GAUFFICHON Annie

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. POUVREAU Frédéric

Secrétaire de séance : Mme MOREAU Virginie

Président de séance : M. SALANON Jean-François

Numéro interne de l'acte : 2020-15

Objet : Vote des indemnités du maire et adjoints

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 et à l'article 5 de la loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016, l'indemnité du maire est, de droit et sans débat, fixée au maximum.

Monsieur le maire informe que le taux maximal de l'indice brut terminal est de 40.3 % pour la strate démographique de 500 à 999 habitants soit une indemnité brute de 1 567.43 €.

L'indemnité du maire est fixée par conséquent au taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique de 40.3 %.

Vote des indemnités des adjoints

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 constatant l'élection du maire et des 4 adjoints,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,
Considérant que les fonctions d'adjoints au Maire, qui ont reçu délégation de fonction du Maire par arrêté, ouvrent droit au versement d'indemnités de fonction, à condition qu'il y ait exercice effectif des fonctions pendant toute la mandature,
Considérant que les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions d'adjoint au maire des communes de la taille de Plaine-d'Argenson relevant de la catégorie de 500 à 999 habitants, ne doivent pas dépasser le taux maximal de 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Considérant que pour une commune de 981 habitants comportant 3 communes déléguées, l'enveloppe budgétaire maximum pour les adjoints est de 1 664.68 €, *
* sur la base de l'indice brut terminal en vigueur au 01/01/2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints comme suit :
1er adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique
2ème adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique

3ème adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique
4ème adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'ont pas pris part au vote : M. MARCHESSEAU Roger, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, M. ROUSSEAU Thierry

Numéro interne de l'acte : 2020-16

Objet : Election des délégués au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés parmi les conseillers municipaux élus en suivant l'ordre du tableau (maire, adjoints puis conseillers municipaux) et dans la limite du nombre de sièges attribués à la commune au sein du conseil communautaire.

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant doivent être désignés :

le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE, de désigner :

- Mr SALANON Jean-François, maire, comme délégué titulaire,
- Mr ROUSSEAU Thierry, 3ème adjoint, comme délégué suppléant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2020-17

Objet : Election des délégués et représentants de la commune dans les structures intercommunales

Le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués dans chaque structure intercommunale suivante :

SIVOM de Beauvoir sur Niort	4 titulaires	PLOQUIN Denis MARCHESSEAU Roger	OUVRARD Sandrine BERATTO Eve
	1 suppléant	RIVIERE Jacky	
SCPC	2 titulaires	SALANON Jean-François	PLOQUIN Denis
	1 suppléant	RIVIERE Jacky	
SIEDS	1 titulaire	MOREAU Mathieu	
	1 suppléant	PAQUET Stéphanie	
SOLURIS	1 titulaire	SALANON Jean-François	
	2 suppléants	VERNEAU Antoine	HERISSE Laetitia

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2020-18

Objet : Election des délégués au sein de l'assemblée de l'agence d'ingénierie départementale (ID 79)

Monsieur le Maire informe le Conseil Départemental que la commune de Plaine-d'Argenson a adhéré à l'agence d'ingénierie départementale (ID 79).

Un délégué titulaire et suppléant doivent être nommés afin de représenter l'agence au sein de l'Assemblée Générale.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, DECIDE,

- de nommer Jean-François SALANON comme délégué titulaire et Christelle ROLLAND comme déléguée suppléante.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2020-19
Objet : Election du délégué du CNAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner, pour les 6 années à venir, un délégué élu qui sera représentant de la collectivité au sein des instances du Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS) qui est un service d'aide à l'action sociale au sein des collectivités territoriales.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE,

- de désigner Roberto CASTRO, au sein des instances du Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS).

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour information, Mme Magalie GROUSSET a été nommée déléguée du collège des agents.

Numéro interne de l'acte : 2020-20
Objet : Représentants au Conseil d'Ecole

Monsieur le Maire propose de désigner les représentants au Conseil d'Ecole.

Il précise que le maire et un conseiller municipal sont membres de droit. Il propose de désigner également deux membres suppléants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de désigner comme représentants au Conseil d'Ecole :

- Mr SALANON Jean-François
- Mr PLOQUIN Denis

- Mme PAQUET Stéphanie
- Mme GAUFFICHON Annie

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Subventions aux associations

Un point a été effectué sur les demandes déjà reçues et celles (habituelles) toujours en attente.

Il est décidé de reporter ce point de l'ordre du jour à la prochaine séance.

Numéro interne de l'acte : 2020-21
Objet : Convention balayage - tarif 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Plaine-d'Argenson a conclu une convention avec la Communauté de Communes du Mellois en Poitou pour assurer les travaux de balayage des rues.

Il convient de valider le tarif 2020 identique à celui de 2019 soit 72.30 € de l'heure.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- autorise le maire à signer la nouvelle convention 2020 avec la Communauté de Communes du Mellois en Poitou validant le tarif de 72.30 € de l'heure pour les travaux de balayage des rues.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2020-22
Objet : Devis mise à niveau matériels de restauration scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la visite annuelle d'entretien des matériels de cuisson, froid et laverie réalisée par l'entreprise le Froid Vendéen des devis ont été réalisés par cette entreprise :

- le devis n° 20200723 pour le remplacement du tuyau d'évacuation générateur de vapeur du four pour un montant H.T de 189.77 € soit 227.72 T.T.C.
- le devis n°20200724 pour le remplacement du filtre de la hotte aspirante pour un montant H.T. de 447.28 € soit un montant T.T.C. de 536.74 €.

Monsieur le Maire précise qu'en raison du faible montant des devis et de l'exclusivité du matériel, des devis supplémentaires n'ont pas été demandés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide
- d'accepter les deux devis de l'entreprise le Froid Vendéen détaillés ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Commission Communale des Impôts Directs

Le conseil doit proposer une liste de 24 personnes (auquel s'ajoute le maire, membre de droit) à partir de laquelle le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera les 12 commissaires finalement retenus. Monsieur le Maire propose de désigner 12 membres du conseil municipal et 12 membres extérieurs. Le Conseil Municipal décide de désigner d'ores et déjà les membres du Conseil Municipal : Denis PLOQUIN, Jacky RIVIERE, Thierry ROUSSEAU, Roger MARCHESSEAU, Eve BERATTO, Laetitia HERISSE, Mathieu MOREAU, Stéphanie PAQUET, Christelle ROLLAND, Frédéric ROUSSEAU, Karine TEILLET, Antoine VENEAU. Les personnes extérieures au conseil municipal seront choisies lors d'une prochaine séance.

Bilan financier plantation haies

Monsieur le maire présente le bilan financier des plantations de haies détaillé ci-dessous :

PROJET	Montant HT	Montant TTC
Diagnostic technique du projet	315.00 €	315.00 €
Achats de plants	1 159.29 €	1 275.22 €
Fournitures non végétales	625.25 €	750.30 €
TOTAL COUT PROJET	2 099.25 €	2 340.52 €
SUBVENTIONS	Prévision	Réalisé
Aide du département sur les fournitures/ingénierie	1 675.30 €	1 005.18 €
Aide APIEE/Archambault	250.10 €	535.20 €
Aide AFAC	78.10 €	106.60 €
TOTAL SUBVENTIONS PERCUES	2 003.50 €	1 646.98 €
RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE		693.54 €
Reste à percevoir subvention		670.12 €
RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE		<u>23.42 €</u>

Des piquets et tuteurs ont également été acquis pour la somme H.T. de 117.88 € soit un montant T.T.C de 141.16 € subventionnés en totalité par l'APIEE pour son montant H.T. Reste à la charge de la commune le montant de la T.V.A. soit 23.28 €.

Fonctionnement de l'école

Monsieur le Maire présente la seconde phase du plan de déconfinement avec la ré-ouverture de l'école le jeudi et vendredi et la ré-ouverture de la quatrième classe ainsi qu'une offre d'accueil plus importante et étendue aux plus jeunes élèves. Environ 40 élèves seront accueillis chaque jour. Des cours en distantiels seront maintenus. Les déplacements dans les couloirs sont organisés pour éviter les croisements et mise en place de deux récréations (première récréation GS/CP et CE CE/CM). Moyens humains : enseignants 6 personnel territorial 5, autres 1.

Rencontre (conviviale) entre (anciens et nouveaux) élus et le personnel communal

Cette manifestation se déroulera dans le parc de Prissé le 27 juin 2020 à 11H30.

Budget

Les membres de la commission "finances, budget, personnel et administration générale" sont invités à participer à une réunion de préparation du budget avec la Trésorière, Madame Nathalie BOURGUET le jeudi 25 juin à 9h30.

Dossier éolien

Mosieur Florian DOREAU, représentant le porteur du projet viendra présenter le dossier jeudi 9 juillet 2020 à 20h30 (salle socio).

Courriers élagage haies

Des courriers vont être adressés prochainement à quelques propriétaires riverains des voies communales pour leur demander de procéder à l'élagage de leur haie débordant sur le domaine public communal et gênant la circulation des véhicules agricoles, des poids-lourds et des transports scolaires.

Fait à Plaine-d'Argenson, le 10 juin 2020
Le Maire,
Jean-François SALANON

